



F J E X P R E S S - F J E X P R E S S - F J E X P R E S S
w w w . f o r u m j e u n e s s e d e l i l e d e m o n t r e a l . o r g

LUNDI, 28 JUIN 2004

ÉLECTIONS FÉDÉRALES AU CANADA

INFORMEZ-VOUS ET ALLEZ VOTER !!!

Comme à tous les quatre ans environ, des élections fédérales se dérouleront au Canada pour élire les 308 député(e)s qui représenteront les citoyens et citoyennes au parlement du Canada. Dans votre circonscription, vous aurez le choix entre plusieurs candidat(e)s représentant différents partis politiques. Le Forum jeunesse de l'Île de Montréal aimerait vous encourager à vous informer des enjeux de la présente campagne électorale et à exercer votre droit de vote. Il s'agit d'un moment privilégié pour se faire entendre.

Toute personne désireuse de participer à la vie démocratique doit, le jour du scrutin, être âgée de 18 ans ou plus et être de citoyenneté canadienne. **Lisez ceci pour être certain de pouvoir exercer votre droit de vote.**

LE VOTE EN 4 ÉTAPES

1.- VÉRIFIER VOTRE CARTE D'INFORMATION DE L'ÉLECTEUR.

Lors d'une élection générale, les électeurs recevront une carte d'information de l'électeur. Elle confirme que vous êtes sur la liste électorale et vous indique où et quand voter.

2.- APPELER SI VOUS NE RECEVEZ PAS VOTRE CARTE.

Si vous ne recevez pas une carte d'information de l'électeur, appelez Élections Canada au 1 800 463-6868 ou allez sur leur site Internet au Service d'information à l'électeur.

3.- VOTER PAR ANTICIPATION OU PAR BULLETIN SPÉCIAL SI C'EST PLUS PRATIQUE POUR VOUS.

Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas voter le jour d'élection, vous pouvez voter par anticipation (les dates et l'endroit sont indiqués sur votre carte d'information de l'électeur) ou par la poste au moyen du bulletin spécial.

4.- VOTER LE JOUR D'ÉLECTION

Allez à votre bureau de scrutin le 28 juin entre 9 h 30 à 21 h 30. L'adresse de ce bureau est indiquée sur votre carte d'information de l'électeur ou sur le site Internet d'Élections Canada.

4 FAÇONS DE VOTER

1. VOTER PAR ANTICIPATION

Si vous êtes dans l'impossibilité de voter le 28 juin, vous pourrez voter par anticipation, le vendredi 18 juin, le samedi 19 juin et le lundi 21 juin.

2. VOTER AU BUREAU DU DIRECTEUR DE SCRUTIN

Vous pouvez voter dès aujourd'hui en personne au bureau du directeur de scrutin de votre circonscription et ce, jusqu'au mardi 22 juin prochain.

3.- VOTER PAR LA POSTE

Pour pouvoir voter par la poste, vous devez remplir un formulaire et le retourner à Élections Canada. Vous pouvez demander un formulaire par téléphone ou en téléchargeant ce formulaire sur le site Internet d'Élections Canada.